



Auto-école du Pâtis
MOTO | PERMIS B/BEA | AAC | AM



Agrément: E210450060

Programme détaillé de la formation pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5E

A. Public visé, prérequis et objectifs

La conduite d'un deux roues motorisées ainsi que des véhicules de la catégorie L5e est différente de la conduite d'un véhicule à 4 roues. Si vous êtes titulaire du **permis B depuis au moins 2 ans**, et que vous souhaitez conduire une motocyclette ne dépassant pas les 125 cm³ ou un véhicule de la catégorie L5e (MP3, Canam...) vous devez passer la formation 125. Le but de cette formation est de comprendre la **manipulation** de votre deux roues (MP3 ou Canam...), d'être capable de **circuler en toute sécurité** peu importe les situations, et enfin de comprendre tous les **risques et dangers** liés à cette pratique.

L'auto-école du Patis dispense cette formation pour un coût total de **290€** (frais de gestion compris).

À l'inscription, 1 livret ayant pour but de détailler tous les aspects de la formation est remis à l'élève.

La formation à la conduite d'une motocyclette ne dépassant pas les 125 cm³ est d'une durée de 7 heures au moins répartie sur 3 séquences. Elle se déroule sur 1 journée. A la fin de ces 7 heures de formation, une **carte attestant du suivi de la formation** est remise à l'élève. Elle est valable **à vie** et doit être présentée accompagnée du permis de conduire lors d'un contrôle par les forces de l'ordre.

Pour suivre la formation vous devez obligatoirement être équipé d'un **casque homologué**, de **gants homologués (marquage NF, CE ou EPI)**, d'un blouson ou d'une veste à manche longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu.

B. Formation théorique

➤ **Module 1 :** (2 heures) ÉCHANGE SUR LES **REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES** AUTOUR DE LA CONDUITE

- Accidentalité ;
- Conduite par temps de pluie ou de nuit ;
- Equipement du conducteur et de son passager ;
- Entretien et sécurité du véhicule ;
- Anticipation et détection des dangers ;
- Signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes (types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction...)

C. Formation pratique

➤ **Module 2 :** (2 heures) FORMATION À LA CONDUITE **HORS CIRCULATION**

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Adopter une bonne position de conduite ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Importance du regard ;
- Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule (avec et sans passager ; en ligne droite et en virage) ;

- Monter et rétrograder les vitesses ;
- Tourner, en inclinant le véhicule, (le cas échéant) ;
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;

➤ **Module 3 :** (3 heures) **FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE** (en et hors agglomération).

- Rechercher les indices utiles ;
- Adapter sa vitesse aux situations ;
- Respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- Choisir la voie de circulation ;
- Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements où celle-ci est autorisée à titre expérimental, si les règles de circulation et les conditions de sécurité ainsi que la situation d'apprentissage le permettent.
- Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration-accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- Négocier un virage.

D. Moyens techniques et pédagogiques

L'auto-école du pâtis met à disposition un enseignant diplômé et titulaire de la mention « deux roues ». La formation théorique se déroule dans les locaux de l'auto-école où le moniteur a à sa disposition une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau.

L'auto-école du Patis possède une **Kawasaki Z125** équipée de protections pour dispenser la formation à la conduite d'une motocyclette ne dépassant pas les 125 cm³. Le module 2 a lieu sur la piste privée (Vimory) et le module 3 se fait au départ de l'auto-école. Pendant toute la durée de la partie circulation l'élève est équipé d'un **gilet haute visibilité** mentionnant « élève moto » ainsi que d'une **radio** et d'une **oreillette** afin de recevoir les instructions de l'enseignant. L'enseignant peut être en voiture ou en motocyclette, devant ou derrière l'élève, afin d'adapter les différentes phases de la formation.

Les parcours sont divers, alternant agglomération et hors agglomération, voies rapides et petites routes afin d'appréhender un maximum de situation.

Les horaires et les dates de formation sont à déterminer avec l'élève.

